

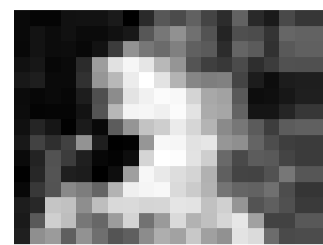


ISSN 1019-0287

Preis 60,- LUF

8. Dez. 2000

erscheint freitags

8/12-17/12/2000  
(film/tv/theatre/concert/events)

# BSE-Lotterie



*Wer das falsche Stück Fleisch erwischt, hat ausgespielt. Das ist in Luxemburg nicht anders als in den Nachbarländern, auch wenn die PolitikerInnen das Gegenteil behaupten. Kontrollen im Schlachthaus können ebenso wie staatlich anerkannte Labels das Risiko verringern. Mehr aber auch nicht.*

**dossier, Seiten 4 + 5**

(Foto: Christian Mosar)

## Nationen-Europa

Das kleine Luxemburg kommt in der EU ganz groß raus. Wieviel Stimmen, Sitze, Posten hat das Großherzogtum in Brüssel verdient?

**dës woch, Seite 3**

## Europa-Solidarität

In Polen wächst die Skepsis gegenüber dem Club EU. Ein Scheitern in Nice könnte die Befürworter in Erklärungsnotstand bringen.

**interglobal, Seite 7**



## Frauenmusik

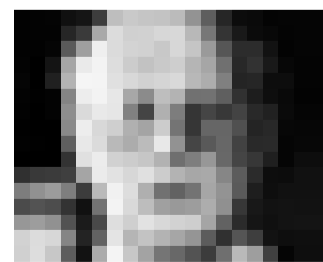
Shlomit Butbul, Inhaberin vom "L'Inouï" in Rédange, tritt Mitte Dezember gemeinsam mit einem österreichischen Quartett auf.

**magazine, Seite 9**

## Zweisprachigkeit

Bruno Kartheuser, Herausgeber vom "Krautgarten - Forum für junge Literatur", hat einen Teil aus "La matière de l'écriture", von Georges-Arthur Goldschmidt, ins Deutsche übertragen.

**kultur direkt, Seite 15**



Preis: 60 LUF



## PERMIS DE TRAVAIL

**L'Allemagne accorde le droit au travail à ses réfugié-e-s. Un exemple à suivre par le Luxembourg, au regard de notre économie qui souffre d'un besoin de main-d'oeuvre croissant.**

*Un commentaire de  
Germain Kerschen*

(gk) - Jusqu'ici, le gouvernement allemand ne s'était pas vraiment profilé par une politique généreuse en faveur des demandeurs et demandeuses d'asile et des réfugié-e-s de guerre. La nouvelle que l'Allemagne a l'intention de lever, dès janvier 2001, l'interdiction de travail décidée en 1997, est donc une surprise. Malgré un taux chômage bien plus élevé qu'au Luxembourg, on estime maintenant chez nos voisins qu'une telle autorisation de travail n'a que des avantages: économie de prestations sociales de 450 millions d'euros, 650 millions d'euros supplémentaires pour les organismes de sécurité sociale.

A part ces arguments économiques, l'on peut aussi considérer que la

permission de travailler redonne une certaine dignité aux personnes concernées, puisqu'elles peuvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins. En outre, on enrayer les arguments racistes qualifiant les demandeurs et demandeuses d'asile de pique-assiettes et d'illégaux vivants sur le dos de la communauté.

Un délai d'une année sera nécessaire pour les demandeurs et demandeuses d'asile, afin d'obtenir une telle autorisation. L'Allemagne estime ainsi éviter une immigration uniquement motivée par des raisons économiques. Les réfugié-e-s de guerre peuvent travailler dès leur arrivée.

Bien sûr, une telle autorisation de travail n'est qu'un point parmi d'autres de la politique d'asile. De

plus, le fait qu'une candidature allemande, ou venant d'un-e ressortissant-e de l'UE, sera toujours privilégiée, cantonnera la plupart des réfugié-e-s dans un rôle de main-d'oeuvre bon marché et "consentante". Mais l'Allemagne fait ici preuve de pionnière en Europe et les organisations d'aide aux réfugié-e-s luxembourgeoises en profiteront sans doute pour relancer le débat au Grand-Duché.

Le ministre Frieden considère qu'une telle régulation rendrait le Luxembourg trop attractif pour d'autres personnes cherchant asile. (Selon cette logique, l'Allemagne deviendrait donc le nouveau point d'attraction européen pour réfugié-e-s.) Il serait intéressant d'entendre ce que Luc Frieden a à répondre aux arguments avancés par ses confrères allemands. Arguments auxquels s'ajoutent aussi d'autres déclarations. Par exemple celle de Erny Lamborelle, président de la Confédération du Com-

merce, faites lors d'une interview avec "Le Jeudi": "Nous aurons 700.000 personnes d'ici quelques décennies, et il faudra bien trouver des travailleurs pour faire face aux besoins. Or, la Grande Région ne suffira pas! Nous devons donc aller vers une troisième vague d'immigration."

Pourquoi ne pas profiter du fait que de nombreuses personnes, demandeuses d'asile au Luxembourg, font face à une situation de retour souvent impossible actuellement, ainsi qu'à des conditions de logements déplorables, pour en faire une main-d'oeuvre potentielle dont l'économie luxembourgeoise a besoin.

L'argumentation économique pourrait ainsi être la voie à suivre face à une autorité politique clamant "jurisprudence", à chaque fois que l'on demande d'elle des décisions humaines.